



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 TABLES DES MATIÈRES

1.	OUVE	RTURE	2557
2.	ORDRI	E DU JOUR	2557
	2021 11 175	2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021	2557
3.	ADOP	ΓΙΟΝ DES PROCÈS-VERBAUX	2558
		3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021	
4.		TIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈ	
		SION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021	
5.	PRÉSE	ENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2558
6.		APPORTS	
٥.	LLO IX	6.1 Rapport du maire	
		6.2 RAPPORT DES COMITÉS	
		6.3 RAPPORT DU D.G	2559
7.	ADMIN	IISTRATION	2559
	2021 11 177	7.1 Nomination du maire suppléant	2559
	2021 11 178	7.2 Offre de services – Gestion des documents et des archives pour 2022	2559
		7.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022	
		7.4. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES	
		7.6. RÉPARTITION DES COMITÉS MUNICIPAUX ET SUPRAMUNICIPAUX	
		7.7. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX — RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX —	IPAUX2561
		7.8. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES — DÉPÔT	
		7.9. RÉPARTITION DES COMITÉS MUNICIPAUX ET SUPRAMUNICIPAUX	
		7.11. MOSAÏOUE CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025	
		7.12. FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC — DEMANDE DE DON	
		7.13. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-	
	Programmat	ION DES TRAVAUX	2563
8.	URBAI	NISME	2563
		8.1. Offre de services 2022-05 – Inspecteur en bâtiment et environnement – Urbatek Pour	
9.	-	MUNICIPALE	
10). HYGIE	NE DU MILIEU	2564
		10.1. ENTENTE PORTANT SUR UNE MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
		10.2. Offre de Services — Aquatech pour l'année 2022	
		PROPOSITION 20211106	
		10.4. Offre de services – Projet 5153-4, 5153-5, 5153-6 et soumission 60579 des Installat	
		VC	
		DU RAPPORT DES MESURES D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS PAR ÉCHO-TECH H2O	
		RITÉ	
12	. LOISIR	S ET CULTURE	2566
		12.1. ACTI-SPORTS — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT 2021-2022	
		12.2. PISCINE VIP – PAIEMENT FINAL	
		ESPONDANCE	
		13.1. Adoption de la correspondance	
		DRERIE	
1		14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE D'OCTOBRE 2021	
	2021 11 198	14.2. Adoption des comptes à payer au 15 octobre 2021	
4 -	/		
15	. VAKIA	ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2568





PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 15 novembre 2021, à 19 h, présidé par monsieur Bernard Marion à titre de maire, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame la conseillère Nicole Isabelle Monsieur le conseiller Yvon

Desrosiers

Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau Madame la conseillère Line Gendron

(absente)

Madame la conseillère Lyssa Paquette Monsieur le conseiller Éric Leclerc

(arrivée à 19h20)

Formant le guorum du Conseil municipal sous la présidence du maire suppléant.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2021 11 175 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Nomination du maire suppléant
- 7.2. Offre de services Gestion des documents et des archives pour 2022
- 7.3. Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2022
- 7.4. Fermeture du bureau pour la période des fêtes
- 7.5. Souper des fêtes MRC de Coaticook
- 7.6. Répartition des comités municipaux et supramunicipaux
- 7.7. Formation sur l'éthique des élus municipaux Rôles et responsabilités des élus municipaux
- 7.8. Déclarations des intérêts pécuniaires Dépôt
- 7.9. Entente pour le local du SAE au Centre communautaire avec la MRC de Coaticook
- 7.10. Intranet Transfert d'hébergement chez PC Expert
- 7.11. Mosaïque conseil municipal 2021-2025
- 7.12. Fondation de la faune du Québec Demande de don
- 7.13. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec -





(TECQ) 2019-2023 - Programmation des travaux

8. Urbanisme

8.1. Offre de services : Inspecteur en bâtiment et environnement – Urbatek pour 2022

9. Voirie

Aucun dossier

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Entente portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes)
- 10.2. Offre de services Aquatech pour l'année 2022
- Offre de services pour la vérification des équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eau usée – Proposition 20211106
- 10.4. Acceptation des projets 5153-4, 5153-5, 5153-6 et soumission 60579 des Installations Électriques R. Théberge inc.
- 10.5. Dépôt du rapport des mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés par Écho-Tech H2O

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Acti-Sports Désignation d'un représentant
- 12.2. Piscine VIP Paiement final
- 12.3. Activité de Noël 2021 Programme

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de septembre 2021
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 15 novembre 2021
- 14.3 Dépôt du relevé bancaire
- 15. Varia et période de questions
- 16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2021 11 176 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2021

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

Monsieur le conseiller Éric Leclerc se joint à la séance ordinaire, il est 19h20.





6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 5 réunions et/ou rencontres.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à 2 réunions et/ou rencontres. Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau a participé à 2 réunions et/ou rencontres. Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 réunions et/ou rencontres. Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres. Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 2 réunions et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2021 11 177

7.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller(ière) qui agira à titre de maire suppléant ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner la conseillère madame Line Gendron, maire suppléant jusqu'au 19 janvier 2022;

DE désigner également la conseillère madame Line Gendron à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste ;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 **ADOPTÉ**

2021 11 178 7.2 OFFRE DE SERVICES – GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES POUR 2022

CONSIDÉRANT que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papiers et numériques ;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà cette firme depuis quelques années pour nous supporter dans la gestion de nos documents ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc: ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'entente de service pour l'année 2022 qui comprend les honoraires suivants:

Un forfait hebdomadaire de (4 jours) 1 181.37 \$ plus les taxes applicables ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

> VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 **ADOPTÉ**





2021 11 179 7.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022

CONSIDÉRANT que *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 10 janvier 2022	Lundi 4 juillet 2022	
Lundi 7 février 2022	Lundi 1er août 2022	
Lundi 7 mars 2022	Mardi 6 septembre 2022	
Lundi 4 avril 2022	Lundi 3 octobre 2022	
Lundi 2 mai 2022	Lundi 7 novembre 2022	
Lundi 6 juin 2022	Lundi 5 décembre 2022	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à *l'article 148 du Code municipal du Québec.*

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 180 7.4. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du jeudi 23 décembre 2021 au jeudi 6 janvier 2022 inclusivement.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 181 7.5. SOUPER DES FÊTES - MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Martinville organise un souper des fêtes le 26 novembre 2021 :

CONSIDÉRANT que le souper aura lieu à la salle l'Épervier à Coaticook;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire le maire, les conseillers et les employés ainsi que leurs conjoints (tes) qui veulent participer à ce souper au coût de 58 \$ taxes incluses ;

QUE le coût des soupers du maire, des conseillers et des employés soit défrayé par la Municipalité ;

QUE celui des conjoints (tes) seront à leur frais (la direction générale leur fera parvenir une facture);

QUE la direction générale soit autorisée à émettre un chèque couvrant les frais des participants.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

Séance ordinaire du 15 octobre 2021





2021 11 182 7.6. RÉPARTITION DES COMITÉS MUNICIPAUX ET SUPRAMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des modifications aux responsables et/ou porteurs de dossier suite aux élections générales ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abolit toutes les autres résolutions pouvant traiter de la répartition des comités ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte la répartition des comités et porteurs de dossiers joint en annexe A ;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à transmettre aux organismes municipaux les noms des responsables des différents comités.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

7.7. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Reporté à une séance ultérieure.

7.8. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

La direction générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire et des 6 conseillers.

2021 11 183 7.9. ENTENTE DE LOCATION POUR LE LOCAL DU SAE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE AVEC LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre des directeurs généraux du 21 septembre 2021, la MRC de Coaticook par son directeur général monsieur Dominick Faucher a mentionné chercher un local pour faire de l'entreposage d'objets divers (pour les loisirs, pour la foire d'habitation, les pompiers (camp 911) raquettes, etc.);

CONSIDÉRANT que le local du SAE situé au Centre communautaire n'est utilisé que durant les camps de jour, soit pour une période de 6 à 8 semaines ;

CONSIDÉRANT que suite à une discussion avec monsieur Faucher, le local convient à leurs besoins ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

DE louer le local du SAE du Centre communautaire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à la MRC de Coaticook moyennant une compensation de 500 \$ par année ;

QUE l'entente soit pour une période de 3 ans soit de 2022 à 2024 ;

QUE madame Brigitte Desruisseaux directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents pertinents.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 184 7.10. INTRANET – TRANSFERT D'HÉBERGEMENT CHEZ PC EXPERT





CONSIDÉRANT que le conseil a demandé d'avoir accès aux documents des séances du conseil à partir de n'importe quel appareil (portable, tablette, etc.);

CONSIDÉRANT qu'actuellement les documents sont déposés dans le Dropbox de la municipalité et que cela demande d'avoir un portable avec un accès sécurisé ;

CONSIDÉRANT que le conseil a demandé à la direction de prendre des informations pour avoir un intranet sécurisé via le site internet de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que notre fournisseur d'hébergement actuel ne nous offre pas un certificat de sécurité gratuit ;

CONSIDÉRANT que les coûts sont de 189 \$ par an auxquels on doit ajouter les frais d'hébergement annuel de 480 \$;

CONSIDÉRANT que selon les informations reçues par notre intégrateur web, il serait moins coûteux de changer de fournisseur d'hébergement ;

CONSIDÉRANT que nous pourrions avoir un hébergement qui inclut un certificat de sécurité gratuit pour un montant de 169.99 \$ par an incluant le certificat de sécurité chez PC Experts ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

DE procéder au transfert d'hébergement chez PC Experts ;

DE mandater Taïga Communication pour faire les démarches, les échanges et le transfert de fichiers du site web avec Réseau Internet Québec (RIQ) pour un coût variant entre 60 \$ et 120 \$;

DE mandater monsieur Pierick Gagnon, responsable des technologies de l'information à la MRC de Coaticook, pour recréer les boîtes courriels du côté du serveur chez PC Experts ;

DE faire parvenir la présente résolution à Taïga Communication et à monsieur Pierick Gagnon à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 185 7.11. MOSAÏQUE CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025

CONSIDÉRANT l'élection du conseil municipal 2021-2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

DE retenir les services des Productions Milimyk pour photographier les membres du conseil ainsi que les employés municipaux ;

QUE les frais sont de 350 \$ avant les taxes applicables incluant la séance de photo, les frais de transport, la préparation en haute résolution pour la manipulation pour l'infographiste et la livraison ;

QUE l'infographie de la mosaïque sur cadre laminé soit confiée à monsieur Simon Bertrand infographiste, au montant approximatif de 150 \$ plus les taxes applicables ; **QUE** la direction générale soit responsable de la planification de la séance photo.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 186 7.12. FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC - DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation de la faune du Québec ;





CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite contribuer au maintien de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'elle désire prendre part à la protection et à l'amélioration de la qualité des habitats faunique et de l'eau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

DE faire parvenir un don de 50 \$ à la Fondation de la faune du Québec ;

D'autoriser la direction générale à émettre le chèque.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 187 7.13. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2021 11 188 8.1. OFFRE DE SERVICES 2022-05 – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT – URBATEK POUR L'ANNÉE 2022





ATTENDU l'offre de service présentée par Urbatek pour l'année 2022 ;

ATTENDU que l'offre de service couvre l'ensemble des services reliés à l'inspection municipale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

QUE le conseil retienne les services d'Urbatek pour effectuer l'Inspection municipale en bâtiment et environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

QUE les honoraires professionnels totaliseront 9 936 \$ pour 184 heures de service sur un total de quarante-six (46) semaines comprises à l'intérieur de la durée des services prévue à la présente offre ;

QUE les frais de déplacement requis pour l'exécution des services seront facturés à un taux de 0.55 \$ du kilomètre ;

QU'advenant le cas où des heures de service supplémentaire étaient requises, ou pour tout service n'étant pas identifié à la présente, des honoraires de 54 \$ / heure ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document pertinent.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

Aucun dossier.

10. Hygiène du milieu

2021 11 189 10.1. ENTENTE PORTANT SUR UNE MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a jugé à propos de se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) pour conclure avec la MRC de Coaticook et d'autres municipalités locales une entente portant sur une mise en commun des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a fait parvenir aux municipalités locales un projet d'entente intermunicipale portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) à cet effet ;

ATTENDU que le conseil est d'accord avec le libellé de l'entente tel que présenté ;

ATTENDU que l'entente a pour objet de répartir entre la MRC et les municipalités participantes, les droits et obligations respectifs des parties et que celle-ci sera d'une durée maximale de 5 ans ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ; APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE signifier à la MRC de Coaticook que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de- Clifton accepte l'entente telle que présentée ;

D'autoriser le maire et la greffière-trésorière à signer l'entente au nom de la municipalité.





VOTE CONTRE: 0 **ADOPTÉ** POUR: 5

2021 11 190 10.2. OFFRE DE SERVICES - AQUATECH POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur formé pour opérer ses systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, ainsi que 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées :

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées sont inférieurs à 25 000 \$ pour un an ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers : APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no 20211144 de la firme Aquatech incluant l'option d'analyse pour un montant de 17 772.30 \$ plus les taxes applicables, tel que proposé, pour en faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la direction générale à signer la présente entente avec Aquatech et à émettre le chèque au moment requis.

> VOTE POUR:5 CONTRE: 0 **ADOPTÉ**

2021 11 191 10.3. OFFRE DE SERVICES - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURES DES DÉBITS D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE - PROPOSITION 20211106

> ATTENDU que SIMO Management offre la vérification en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCC et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC;

ATTENDU que les services proposés dans cette offre seront réalisés en conformité avec les exigences et les procédures décrites dans la SQEEP, le RDPE et le ROMAEU;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc : ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

D'autoriser la vérification des équipements de mesure de débits des installations à l'eau potable et l'eau usée tel que proposé par SIMO Management, au montant forfaitaire de 2 060.00 \$ taxes non-incluses.

> **ADOPTÉ** VOTE POUR: 5 CONTRE: 0

2021 11 192 10.4. OFFRE DE SERVICES - PROJET 5153-4, 5153-5, 5153-6 ET SOUMISSION 60579 DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES R. THÉBERGE INC.

> ATTENDU que la direction générale, accompagnée du maire et de l'inspecteur municipal ont rencontré les représentants des Installations Électriques R. Théberge inc. pour discuter de l'ajout ou de la modification d'équipements au réservoir d'eau potable de la municipalité;

> ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton à la suite de cette discussion a convenu que les projets présentés étaient des priorités à faire le plus tôt possible;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle : APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

DE faire l'ajout d'une valve modulante pour le contrôle de la pression, projet 5153-4 au coût de 4 650.00 \$ taxes non incluses :





DE modifier les branchements de contrôle et d'ajouter une carte de sortie modulante sur l'automate, projet 5153-5 au coût de 3 306 \$ taxes non incluses ;

DE raccorder le débitmètre à pulse existant sur retour réseau au panneau de contrôle pour faire la lecture du débit de retour vers le réseau et de faire l'ajout d'une carte digital pour la lecture pulse du débitmètre, projet 5153-6, au coût de 1 915.00 \$ taxes non incluses ;

DE faire l'installation d'un chauffage dragon dans la partie du réservoir où se trouve les instruments de lectures, projet 60579, au coût de 1 206.22 \$ taxes non incluses ;

QUE les travaux soient effectués suite à l'approbation de la programmation des travaux au MAMH dans le cadre des travaux admissible à la TECQ;

DE faire parvenir la présente résolution à aux Installations Électriques R. Théberge inc.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

10.5. DÉPÔT DU RAPPORT DES MESURES D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS PAR ÉCHO-TECH H2O

La direction générale dépose le rapport aux membres du conseil.

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et culture

2021 11 193 12.1. ACTI-SPORTS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT 2021-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire être un membre actif d'Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit identifier un représentant afin de pouvoir exercer son droit de parole et de vote lors de l'assemblée générale du 30 novembre prochain ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la conseillère madame Line Gendron soit nommée représente du Canton de la municipalité Sainte-Edwidge-de-Clifton pour participer à l'assemblée générale annuelle 2021 d'Acti-Sports.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 194 12.2. PISCINE VIP - PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une réponse de Piscine VIP suite à l'envoi de sa lettre d'insatisfaction concernant sa facturation ;

CONSIDÉRANT que Piscine VIP ne reconnaît aucunement une responsabilité envers leurs demandes :

CONSIDÉRANT même que celui-ci a révisé la facture en alléguant qu'il avait constaté une erreur de leur part en oubliant de facturer le temps d'un employé ;

CONSIDÉRANT que sans l'envoi d'une lettre d'insatisfaction Piscine VIP n'aurait pas ajusté sa facture à la hausse ;





CONSIDÉRANT que malgré ses insatisfactions le conseil désire finaliser le dossier en cours afin de réaliser la reddition de compte du projet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à la majorité des membres présents ;

D'autoriser la direction à faire le paiement final à Piscine VIP selon le montant inscrit sur la facture reçue le 21 juillet 2021 au montant de 26 139.15 \$ taxes incluses ;

D'inscrire sur le talon du chèque : Paiement avec réserve, afin de démontrer l'insatisfaction de la Municipalité.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 195 12.3. ACTIVITÉ DE NOËL 2021 - PROGRAMME

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent organiser une activité extérieure de Noël pour les enfants de la municipalité avec chocolat chaud et friandises;

CONSIDÉRANT qu'un cadeau sera offert aux enfants du préscolaire et du primaire lors de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un budget d'environ 1 500 \$ soit octroyé pour l'activité et l'achat de cadeaux ;

QUE les décorations et la boîte aux lettres pour recevoir les lettres destinées au père Noël soient installées à l'église ;

QUE les cadeaux soient livrés aux domiciles des enfants absents lors de de cette journée.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2021 11 196 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

> VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

14. **Trésorerie**

2021 11 197

14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE D'OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 octobre 2021 ;





CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 4 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de septembre du chèque/dépôt 501864 au 501884 d'un montant de 9 555.28 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 31 octobre 2021 d'un montant de 3 183.90 \$:

- Payé par chèque aucun numéro au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14404 à 14418 au montant de 3 183.90 \$;
- Payé par dépôt direct aucun au de montant de 0 \$.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

2021 11 198

14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 15 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 97 926.75 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement;

- comptes à payer par chèque 5514 à 5533 pour un montant de 55 831.56 \$
- comptes à payer par prélèvement 14419 pour un montant de 109.39 \$
- comptes à payer par dépôt direct 964 à 978 pour un montant 41 985.80 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 97 926.75 \$ au 15 novembre 2021.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 OCTOBRE 2021

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point

2021 11 199 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;





IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ; APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21 h 44.

VOTE POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code
municipal.

Brigitte Desruisseaux Directrice générale et secrétaire-trésorière